

*** RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

- 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: **Thinner 76**

- Code du produit: 0576

- No CAS:

78-93-3

- Numéro CE:

201-159-0

- Numéro index:

606-002-00-3

- Numéro d'enregistrement 01-2119457290-43

- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Secteur d'utilisation

SU3 Usages industriels : utilisation de substances telles quelles ou sous forme de préparations dans un environnement industriel

SU22 Usage professionnel : Domaine public (administration, éducation, divertissement, services, artisans)

- Catégorie de processus

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC5 Mélange dans des processus par lots

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main

- Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC1 Fabrication de la substance

ERC2 Formulation dans un mélange

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

ERC6a Utilisation d'un intermédiaire

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

- Emploi de la substance / de la préparation Diluant

- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Producteur/fournisseur:

CarboLINE

Carrer Numancia 185,
Entresuelo, 08034,

Barcelona, Espana.

+34 93 209 60 19

Inter-Che-M B.V.

Platinawerf 22-26, 6641TL Beuningen

Postbus 9, 6640AA Beuningen

Holland

T +31 (0)24 678 02 20

F +31(0)24 678 02 05

E sds@interchem.nl

W www.interchem.nl

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Nom du produit: **Thinner 76**

(suite de la page 1)

- Service chargé des renseignements: Product safety department: sds@interchem.nl

- 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+31 (0)6 51012948

Destiné uniquement à informer les médecins en cas d'empoisonnement accidentel.

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0800 59 59 59

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 22 50 50

PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

* **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- 2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

- Pictogrammes de danger



GHS02



GHS07

- Mention d'avertissement Danger

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

butanone

- Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P285 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

(suite page 3)

FR

Nom du produit: **Thinner 76**

(suite de la page 2)

- Indications complémentaires:
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Réservé aux utilisateurs professionnels.
- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Liste II

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.1 Substances
- No CAS Désignation
78-93-3 butanone
- Code(s) d'identification
- Numéro CE: 201-159-0
- Numéro index: 606-002-00-3

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des mesures de premiers secours
- Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau:
Laver immédiatement à l'eau.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- Après contact avec les yeux:
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Retrait des lentilles de contact.
- Après ingestion:
Rincer la bouche.
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction: CO2 ou poudre. Combattre les incendies plus importants avec de la mousse résistante à l'alcool.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Monoxyde de carbone (CO)
- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- Autres indications Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.
Recueillir le liquide qui s'est échappé dans des conteneurs de déchets scellables.

(suite page 4)

FR —

Nom du produit: Thinner 76

(suite de la page 3)

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

*** RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Ne conserver que dans le fût d'origine.

· Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

· Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· Classe de stockage: 3

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

*** RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

78-93-3 butanone

VLEP Valeur momentanée: 900 mg/m³, 300 ppm

Valeur à long terme: 600 mg/m³, 200 ppm

risque de pénétration percutanée

· DNEL

78-93-3 butanone

Dermique Long-term exposure - systemic effects 1.161 mg/kg bw/day (worker)

Inhalatoire Long-term exposure - systemic effects 600 mg/m³ (worker)

· PNEC

78-93-3 butanone

PNEC 284,7 mg/kg (sediment marine water)

284,74 mg/kg (sediment freshwater)

22,5 mg/kg (soil)

PNEC 709 mg/l (STP)

55,8 mg/l (aqua, freshwater)

55,8 mg/l (aqua, marine water)

· Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Contrôles techniques appropriés Assurer une ventilation adéquate.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

Filtre provisoire:

Filtre de type A.

Si les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition, ils doivent utiliser un respirateur approprié et certifié.

(suite page 5)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Nom du produit: Thinner 76

(suite de la page 4)

- Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- Matériau des gants

Matériau adapté aux gants de sécurité (EN 374) :

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Butylcaoutchouc

- Temps de pénétration du matériau des gants

Épaisseur du gant \geq 0,64 mm (butanone)

Valeur pour la perméabilité: taux \geq 120 min (butanone)

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps: Vêtement de protection résistant aux solvants

- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Pas de données supplémentaires. Voir 6 et 13.

*** RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales

- État physique

Liquide

- Couleur:

Incolore

- Odeur:

Agréable

- Seuil olfactif:

Non déterminé.

- Point de fusion/point de congélation:

-86,3 °C

- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

80 °C (78-93-3 butanone)

- Inflammabilité

Facilement inflammable.

- Limites inférieure et supérieure d'explosion

1,8 Vol % (78-93-3 butanone)

- Inférieure:

11,5 Vol % (78-93-3 butanone)

- Supérieure:

-4 °C

- Point d'éclair

514 °C

- Température d'auto-inflammation

Non déterminé.

- Température de décomposition:

Non déterminé.

- pH

Non déterminé.

- Viscosité:

Non déterminé.

- Viscosité cinématique

0,4 mPas

- Dynamique à 20 °C:

290 g/l

- Solubilité

Peu soluble

- l'eau à 20 °C:

0,4

- Coefficient de partage n-octanol/eaу (valeur log)

105 hPa (78-93-3 butanone)

- Pression de vapeur à 20 °C:

0,81 g/cm³

- Densité et/ou densité relative

Non déterminé.

- Densité à 20 °C:

Non déterminé.

- Densité relative

Non déterminé.

- Densité de vapeur:

(suite page 6)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**



Date d'impression : 20.03.2025

Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 20.03.2025

Nom du produit: Thinner 76

(suite de la page 5)

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme:

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

· Température d'inflammation:

· Propriétés explosives:

· Teneur en solvants:

· Solvants organiques:

· VOC (CE)

· Teneur en substances solides:

· Masse moléculaire

· Changement d'état

· Taux d'évaporation:

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosifs

· Gaz inflammables

· Aérosols

· Gaz comburants

· Gaz sous pression

· Liquides inflammables

· Matières solides inflammables

· Substances et mélanges autoréactifs

· Liquides pyrophoriques

· Matières solides pyrophoriques

· Matières et mélanges auto-échauffants

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau

· Liquides comburants

· Matières solides comburantes

· Peroxydes organiques

· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

· Explosibles désensibilisés

Liquide

Non déterminé.

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

100,0 %

810,0 g/l

100,00 %

0,0 %

72,11 g/mol

Non déterminé.

néant

néant

néant

néant

néant

Liquide et vapeurs très inflammables.

néant

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**



Date d'impression : 20.03.2025

Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 20.03.2025

Nom du produit: Thinner 76

(suite de la page 6)

- Inhalatoire LC50/4h 34 mg/l (rat)
- Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation cutanée

En cas de contact répété ou prolongé peut dégraisser et assécher la peau.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 11.2 Informations sur les autres dangers
- Propriétés perturbant le système endocrinien

Liste II

*** RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique:

78-93-3 butanone

EC50/48h 308 mg/l (daphnia magna) (OESO 202)
 EC50/72h 2.029 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata) (OESO 201)
 LC50/96h (statique) 2.993 mg/l (pimphales promelas) (OESO 203)

- 12.2 Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable.
- Degré d'élimination:

78-93-3 butanone

BOD/28d 98 % (/)
 · 12.3 Potentiel de bioaccumulation

78-93-3 butanone

LogPow 0,3 (/)
 · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
 · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
 · PBT: Non applicable.
 · vPvB: Non applicable.

- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien
 Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.
- 12.7 Autres effets néfastes
- Autres indications écologiques:
- Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste): peu polluant
 Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- Catalogue européen des déchets
 07 01 04* autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

(suite page 8)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Nom du produit: **Thinner 76**

(suite de la page 7)

- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

*** RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

UN1193

- DOT, ADR/ADN, IMDG, IATA

- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Ethyl methyl ketone

- DOT

1193 ÉTHYLMÉTHYLCÉTONE (MÉTHYLÉTHYLCÉTONE)

- ADR/ADN

ETHYL METHYL KETONE (METHYL ETHYL KETONE)

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- DOT



- Classe

3 Liquides inflammables.

- Label

3

- ADR/ADN, IMDG, IATA



- Classe

3 Liquides inflammables.

- Étiquette

3

- 14.4 Groupe d'emballage

II

- DOT, ADR/ADN, IMDG, IATA

- 14.5 Dangers pour l'environnement

II

- Marine Pollutant:

Non

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquides inflammables.

- Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

33

- No EMS:

F-E,S-D

- Stowage Category

B

- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

- Indications complémentaires de transport:

- DOT

- Quantity limitations

On passenger aircraft/rail: 5 L

On cargo aircraft only: 60 L

- ADR/ADN

1L

- Quantités limitées (LQ)

Code: E2

- Quantités exceptées (EQ)

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

- Catégorie de transport

2

- Code de restriction en tunnels

D/E

- IMDG

1L

- Limited quantities (LQ)

Code: E2

- Excepted quantities (EQ)

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

(suite page 9)

FR

Nom du produit: Thinner 76

(suite de la page 8)

- "Règlement type" de l'ONU: UN 1193 ÉTHYLMÉTHYLCÉTONE (MÉTHYLÉTHYLCÉTONE), 3, II

*** RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I la substance n'est pas comprise

· Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

la substance n'est pas comprise

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

la substance n'est pas comprise

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

la substance n'est pas comprise

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

: 3

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

: 3

· Prescriptions nationales:

· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

The information contained in this safety data sheet does not constitute the user's own assessment of workplace risks, as required by other health and safety legislation.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

*** RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

· Service établissant la fiche technique: Département sécurité du produit.

· Date de la version précédente: 05.12.2024

· Numéro de la version précédente: 11

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

(suite page 10)

FR —

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**



Date d'impression : 20.03.2025

Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 20.03.2025

Nom du produit: **Thinner 76**

(suite de la page 9)

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
· * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR —